

**COMPTE-RENDU DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE DEMATERIALISEE  
DU VENDREDI 15 MAI 2020 à 10 H  
AU LUNDI 25 MAI 2020 à 12 H**

=====

Mandature 2016 - 2021

**BUREAU**

PRESIDENT	:	Michel <b>SUCHAUT</b>
VICE-PRESIDENT	:	Jean-Pierre <b>RIFFIER</b>
VICE-PRESIDENT	:	Mansour <b>ZOBERI</b>
TRESORIER	:	Vera <b>BAEKE</b>
TRESORIER ADJOINT	:	Camille <b>TOITOT</b>
SECRETAIRE	:	Alain <b>THOUVENOT</b>
SECRETAIRE	:	Thérèse <b>PISTOIA</b>
MEMBRE	:	Nathalie <b>HOEL</b>
MEMBRE	:	Ginette <b>PATISSIER</b>
MEMBRE	:	Emmanuel <b>THILLET</b>

**MEMBRES TITULAIRES**

Franck **ALAINE** – Aude **ALEXANDRE** - Jean-Philippe **ANCIAUX** - Chantal **ANDRIOT** - Roland **BACHELARD** - Jean-Paul **BARBEY** - Vincent **BOULLAY** - Sandrine **CHAINARD** - Alain **CHANDIOUX** - Edouard **CHOPLAIN** – Martine **COUTURIER** - Antoine **DIAZ** - Bernard **ECHALIER** - Pascal **GIRARDOT** – Pauline **GOULET** - Paule **GRIS** - Carine **IGAU** - Corinne **JOURDAIN GROS** - Vincent **LONGUEVILLE** - Marie-Odile **MORET** – Gilles **PENET** - Pierre **PETITJEAN** - Jean-Christophe **PICHOT** - Michaël **RENAUD** - Philippe **ROUBALLAY** - Sarah **SABIH** - Alain **THEVENOT** - Alexandre **VION** –

**MEMBRES ASSOCIES**

Sylvie **BOUDOT** – Nathalie **BRUNEL** – Michel **CHAMBREUIL** – Yoann **COTTE** – Roger **DONGUY** – Emmanuelle **DUPUIT** – Jean **FERNOUX** – Catherine **FOURNET** – Flavien **FUCHEY** – Jean-François **GORTVA** – Evelyne **GROS** – Fabian **HUMBERT** – Jean-Paul **JOLY** - Christophe **MORIZOT** – Fabien **ROSSIGNOL** – Pascal **SEMY** – René **TABAKIAN** – Sylvie **TEIXEIRA** – Yves **TOITOT** -

Directeur Général : Pascal **LEYES**

## SOMMAIRE

### Pages

### DELIBERATIONS

<b>I – Approbation du compte-rendu de l’Assemblée Générale dématérialisée du 24 au 30 mars 2020.....</b>	<b>4</b>
<b>11 – Approbation du budget exécuté 2019 .....</b>	<b>4 à 13</b>
<b>III – Approbation du budget rectificatif 2020.....</b>	<b>14</b>
<b>IV – Abandon de créance au profit du G.I.E. GIFOD : autorisation de l’Assemblée.....</b>	<b>15</b>
<b>V - Cession de matériels : autorisation de l’Assemblée.....</b>	<b>15 à 16</b>

**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DEMATERIALISEE DU**  
**VENDREDI 15 MAI 2020 à 10 H AU LUNDI 25 MAI 2020 à 12 H**

**SOUS LA PRESIDENCE de Michel SUCHAUT, PRESIDENT**

Nombre d'élus en exercice	<b>38</b>
Quorum	<b>20</b>
Suffrages exprimés	<b>30</b>

**Membres titulaires : suffrages exprimés :**

Mmes : Chantal **ANDRIOT** – Vera **BAEKE** - Sandrine **CHAINARD** – Paule **GRIS** –  
Carine **IGAU** - Corinne **JOURDAIN GROS** - Marie-Odile **MORET** - Ginette  
**PATISSIER** - Sarah **SABIH**

MM : Franck **ALAINE** – Jean-Philippe **ANCAUX** – Roland **BACHELARD** – Jean-Paul  
**BARBEY** - Vincent **BOULLAY** – Alain **CHANDIOUX** – Edouard **CHOPAIN**  
– Antoine **DIAZ** – Bernard **ECHALIER** - Vincent **LONGUEVILLE** – Pierre  
**PETITJEAN** – Michaël **RENAUD** – Jean-Pierre **RIFFIER** - Philippe  
**ROBALLAY** - Michel **SUCHAUT** – Alain **THEVENOT** – Alain  
**THOUVENOT** – Alexandre **VION** - Mansour **ZOBERI**

**Membres Titulaires : suffrages non exprimés :**

Mmes : Aude **ALEXANDRE** - Martine **COUTURIER** – Pauline **GOULET** – Nathalie  
**HOEL** - Thérèse **PISTOIA** - Camille **TOITOT**

MM : Pascal **GIRARDOT** - Gilles **PENET** – Jean-Christophe **PICHOT**– Emmanuel  
**THILLET**

Au regard des mesures exceptionnelles prises par le gouvernement, dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19, l'Assemblée Générale fixée au 25 mai s'est déroulée, compte-tenu de ce contexte, sous forme de consultation par voie électronique, du VENDREDI 15 MAI 2020 à 10 H AU LUNDI 25 MAI 2020 à 12 H.

L'Assemblée Générale a délibéré sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale dématérialisée du 24 au 30 mars 2020
- Budget exécuté 2019
- Budget rectificatif 2020
- Abandon de créance au profit du G.I.E. GIFOD
- Cession de matériels

### **I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DEMATERIALISEE DU 24 AU 30 MARS 2020**

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale dématérialisée du 24 au 30 mars 2020

### **II - APPROBATION DU BUDGET EXECUTE 2019**

Vera BAEKE, trésorière, présente les comptes de l'exercice 2019 de l'ensemble des services de la CCI de Saône et Loire.

Les documents correspondants à ce rapport ont été adressés avec les convocations à la présente Assemblée Générale.

Ces comptes ont fait l'objet :

- d'un contrôle de notre commissaire aux comptes Sandrine BOILLOD du cabinet K.P.M.G.,
- d'un examen de la part de la Commission des Finances qui s'est réunie le vendredi 24 avril 2020 sous la présidence d'Antoine DIAZ,
- d'une présentation au Bureau lors de sa réunion du 28 avril 2020.

### **COMMENTAIRES SUR LES COMPTES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDE ET PAR SERVICE**

L'exercice précédent avait été marqué par un déficit record en raison principalement d'une moins-value conséquente anticipée sur la vente de l'hôtel consulaire de Chalon, mais qui faisait malgré tout un déficit opérationnel de – 520.869 €. Compte tenu que la ressource fiscale qui nous était allouée diminuait une nouvelle fois de 777.400 €, il était difficile d'envisager un retour à l'équilibre dès cette année.

En outre certains événements qui n'entrent pas dans un cadre ordinaire des activités, ont eu pour conséquence de dégrader les comptes de cet exercice :

- Les provisions pour engagements sociaux augmentent sensiblement en raison de la baisse du taux d'actualisation, basé sur les emprunts d'états à 10 ans, alors que les prévisions prévoyaient une baisse. L'écart représente un coût de **171.000 €** sur le compte de résultat.
- 2 licenciements pour inaptitude prononcés au port de Chalon, ont pour conséquence de faire augmenter la provision chômage pour un supplément de **52.000 €**
- Dans le cadre d'une Convention d'Occupation Temporaire de l'ancienne darse nord de Mâcon qui fut le 1<sup>er</sup> port de commerce de Mâcon exploité par la C.C.I. de Mâcon-Charolles-Tournus, la C.C.I. doit restituer le site avec certaines obligations à remplir. Parmi celles-ci figurent le démantèlement des obligations existantes qui nécessite une provision pour un coût estimé à **448.000 €**. Les autres obligations restent à définir et à évaluer avec V.N.F.
- A l'inverse la reprise du personnel de PORTS-INTER dans les effectifs des ports a donné lieu à l'encaissement d'une indemnité de **100.000 €**.

L'ensemble de ces opérations concourent à dégrader le résultat de **571.000 €**, qui se traduit en définitive par un déficit de fonctionnement de **- 1.304.917,95 €**. En faisant abstraction des opérations listées en introduction, le résultat opérationnel est ramené à environ **- 733.918 €** alors qu'il était prévu un déficit de **- 1.656.600 €** au budget rectificatif.

## COMPTE DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDE – ENSEMBLE DE LA C.C.I. (pages 2-3)

### 1) Les charges d'exploitation

Les autres achats et charges externes font état d'une forte augmentation, qu'il faut mettre en lien avec le développement de l'autoroute ferroviaire au port de Mâcon qui a nécessité de nouveaux moyens :

- Principales augmentations
  - + **151 K€** sur la ligne « Intérimaires », outre les besoins induits par cette nouvelle activité, le remplacement des collaborateurs en arrêt de longue durée a été privilégié sous cette forme pour éviter d'avoir à supporter le coût de l'assurance chômage ;
  - + **224 K€** sur la ligne « Locations – Crédit-Bail » du fait de la location d'une nouvelle locomotive et d'un tracteur portuaire, et du renouvellement d'une pelle hydraulique et d'un porte-conteneur ;
  - + **72 K€** sur la ligne « Autres prestations » provenant notamment des dépenses de restauration et d'hébergement des apprentis du C.F.A. Automobile ;
- Principales baisses
  - - **57 K€** sur la ligne « Entretien - Réparations » ;
  - - **50 K€** sur la ligne « Frais postaux et télécommunications » du fait notamment de l'arrêt de la parution d'ACTUECO ;
  - - **41 K€** sur la ligne « Achats autres fournitures » avec une réduction des dépenses de fluides et des matières d'œuvre pour le C.F.A. Automobile ;
- Masse salariale du personnel mis à disposition par la CCIR
  - - **160 K€** sur la masse salariale brute chargée, incluant les provisions congés payés et C.E.T., suite au non remplacement des collaborateurs en départ naturel ou volontaire ;
  - + **248 K€** sur la variation des engagements sociaux et de la provision chômage en raison de la forte baisse du taux d'actualisation basé sur les emprunts d'état à 10 ans ;

La baisse du poste « Impôts taxes et versements assimilés » s'explique par l'inscription en 2018 de la T.V.A. à reverser sur la vente de l'immeuble de Chalon.

Les postes « Salaires et traitements » et « Charges sociales » concernent exclusivement les ports, et affichent une augmentation globale de + **406 K€** du fait de la reprise des 4 salariés de PORTS-INTER et des créations de postes inhérentes à la nouvelle activité. La suppression du C.I.C.E. et le coût des licenciements participent à hauteur de **96 K€** sur cette hausse.

Les dotations aux amortissements augmentent de **900 K€**, mais cette variation est à nuancer car elle prend en compte la régularisation de l'amortissement de caducité sur le terrain dit C.A.V.S. (**644 K€**) qui est compensé au niveau des produits par une reprise de la provision constituée les exercices précédents pour anticiper cette mesure.

Les dotations aux provisions pour risques et charges concernent la provision pour prise en charge du chômage des anciens agents et les engagements sociaux.

Le poste « Autres charges » diminue de **60 K€** en raison de la baisse des contributions allouées aux tiers.

Au total les charges d'exploitation s'établissent à **19.607 K€** et sont en hausse de 8 % par rapport à 2018 (+ **1.449 K€**).

## **2) Les charges financières**

En dehors de la variation des dotations aux provisions pour dépréciation des titres, en net recul cette année (- **175 K€**), ces charges n'évoluent pas.

## **3) Les charges exceptionnelles**

Ce poste est dominé par la valeur comptable des actifs cédés (**3.380 K€**) suite à la vente de l'immeuble de Chalon, mais il est également fortement impacté par la provision constituée pour la démolition des installations de la darse nord de Mâcon pour **448 K€**.

Pour le reste les charges sur opérations de gestion sont en baisse (- **125 K€**), et concernent des subventions exceptionnelles, des sinistres et des charges portant sur des exercices antérieurs.

Le total des charges s'établit à **23.693 K€** ce qui représente une hausse de **3.339 K€**.

## **4) Les produits d'exploitation**

La baisse de la ressource fiscale est compensée par une augmentation de 8,1 % du Chiffre d'Affaires (+ **763 K€**). Comme en 2018, nous constatons ce progrès sur les principaux services :

- C.F.A. Automobile (*dont 146 K€ nouveau financement*) .....+ 327 K€
- APROPORT .....+ 293 K€
- CCI FORMATION .....+ 175 K€
- SERVICE GENERAL (*dont 60 K€ mise à disposition personnel*) .....+ 95 K€

Le poste des « Subventions » est également en hausse sensible (+ **608 K€**), porté par la progression des effectifs apprentis du C.F.A., mais également par un regain de Taxe d'Apprentissage sur ce même établissement. A cela s'ajoute une subvention de **150 K€** versée par l'A.I.T.F. au profit du port de Mâcon dans le cadre du démarrage de l'autoroute ferroviaire.

En dehors de l'opération relative au terrain C.A.V.S. évoqué précédemment, les reprises sur provisions concernent essentiellement les dépréciations des stocks de terrains (**526 K€**) qui permettent de compenser la sortie de stock des terrains vendus (**556 K€**). Le reste concerne les reprises sur dépréciation des créances et les variations d'engagements sociaux pour les personnels des ports.

A noter enfin que le poste « Transferts de charges » a été bonifié par l'indemnité de reprise du personnel de PORTS-INTER pour un montant de **100 K€**.

Au total les produits d'exploitation augmentent de **1.412 K€** malgré la baisse de la contribution issue de la ressource fiscale et s'établissent à **18.508 K€**.

## **5) Les produits financiers**

Les produits des placements sont en net repli, puisque les Dépôts A Terme anciens sont tous échus. Les reprises sur provisions sont à mettre au crédit de la S.A.S. PAGNY TERMINAL et de la S.A.R.L. PORTS-INTER qui ont réalisé des bénéfices en 2019, leur permettant ainsi d'améliorer leur situation financière.

## **6) Les produits exceptionnels**

Ce poste est marqué par les conséquences de la vente de l'hôtel consulaire de Chalon, avec le produit de la cession (**1.900 K€**) et la reprise sur provision afférente de **1.450 K€** constituée pour anticiper la moins-value attendue. Pour le reste, les produits exceptionnels sur opérations en capital augmentent sensiblement sous l'effet des quotes-parts de subventions d'investissements imputées sur l'exercice qui proviennent de la mise en service des différents investissements du C.F.A. Automobile très largement subventionnés par le Conseil Régional et par l'A.N.F.A. (**309 K€**).

## **ANALYSE PAR SERVICE**

### **1) Service Général** (pages 4-5)

Ce service qui regroupe l'Administration Générale, les Activités d'Intérêt Général et l'Appui et Conseil aux Entreprises, reçoit l'ensemble de la ressource fiscale et la répartit entre les différentes activités de la C.C.I.

Les charges d'exploitation diminuent de - **713 K€** (soit - 11,30 %). Cela s'explique en 1<sup>er</sup> lieu par une réduction de la ressource fiscale reversée aux autres services (- **244 K€**) et par l'inscription en 2018 de la TVA à reverser au titre du bâtiment de Chalon (- **115 K€**) que nous ne retrouvons pas en 2019. Par ailleurs, l'arrêt d'ACTUECO a conduit à une économie de **70 K€**. Les frais de personnel continuent de baisser, mais ce phénomène est masqué par la hausse des engagements sociaux qui limite cet effort à **54 K€**. D'une manière générale la quasi-totalité des lignes font ressortir des économies, à l'exemple des travaux d'entretien et de réparation moins importants sur nos installations (- **99 K€**).

Les charges exceptionnelles intègrent les conséquences de la cession de l'immeuble de CHALON, ainsi qu'une contribution exceptionnelle aux ports de Chalon et de Mâcon pour un montant cumulé de **493 K€**. Cette double contribution se justifie par une contestation de V.N.F. lors de l'audit effectué sur les 2 concessions, par le traitement des créances impayées des 2 anciennes C.C.I. de Chalon et de Mâcon lors de la liquidation de l'association APROPORT.

Le chiffre d'affaires affiche une progression de + **101 K€** (soit + 15,6 %), qui provient essentiellement de nos activités d'Appui et Conseil et du C.F.E., et intègre notamment 2 mises à disposition de collaborateurs à 2 organismes externes.

Les produits exceptionnels sont dominés par l'impact de la cession de l'immeuble consulaire de Chalon qui compense la partie constatée en charges exceptionnelles.

Le résultat présente un déficit de - **562 K€**, qu'il faut ramener à - **69 K€** pour faire abstraction des contributions exceptionnelles versées aux ports.



## 2) CCI Formation 71 (pages 6-7)

La progression du chiffre d'affaires se traduit par un véritable coup d'accélérateur en 2019 avec une hausse de + 8 % représentant un apport supplémentaire de **175 K€**, qui s'explique par le développement de l'alternance et un regain sur les formations conventionnées. L'évolution par domaine est la suivante :

- Formations courtes (1.240 K€).....+ 1 %
- Alternance (836 K€) .....+ 13 %
- Formations conventionnées (292 K€).....+ 37 %

En dépit de cette augmentation de l'activité, les charges d'exploitation présentent une baisse de **84 K€**. A l'exception des dépenses de formateurs, quasiment tous les postes sont en diminution, avec notamment les économies réalisées sur le centre de formation de Mâcon qui a été en travaux toute l'année 2019, et sur les frais de personnel.

En définitive, la baisse de **73 K€** de la contribution allouée par la C.C.I. n'aura eu qu'une répercussion limitée sur le résultat puisque celui-ci se traduit par un bénéfice inédit de + **205 K€**.

## 3) Ecole de Gestion et de Commerce (pages 8-9)

Le Chiffre d'Affaires connaît un recul de **52 K€**, qui s'explique avant tout par le fait qu'il a fallu revoir l'étalement des recettes dans la perspective de la création de l'E.G.C. CENTRE EST. Cette opération s'est traduit par un report de **32 K€** sur l'année 2020. A cela s'ajoute également un tassement des effectifs avec une perte de 2 élèves par rapport à l'année dernière. A noter aussi que les bourses ERASMUS, ne sont plus traitées au niveau du compte de résultat (ni en produits, ni en charges) mais au niveau des comptes de tiers. Pour ne rien arranger, les affectations de Taxe d'Apprentissage sont une nouvelle fois en baisse de **6 K€**.

A l'opposé, les charges d'exploitation régressent d'une façon encore plus prononcée (- **70 K€**), puisqu'au 1<sup>er</sup> semestre 2018 les charges intégraient les dépenses de formateurs et de la chargée de mission inhérentes à la formation délivrée en partenariat avec Grenoble Ecole Management.

La baisse de **36 K€** de la contribution versée par la C.C.I. accentue un peu plus le déficit qui s'établit à - **124 K€**.

## 4) Centre de Formation Automobile (pages 10-11)

L'année 2019 est celle de la transition, puisqu'il s'agit de la dernière sous convention de financement avec le Conseil Régional, et les 1ers effets du futur mode de financement sont déjà pris en compte, puisque le niveau d'effectif est tel qu'il se situe au-dessus du plafond établi avec la collectivité. En effet à l'occasion de la rentrée scolaire de septembre 2019, les effectifs sont passés de 552 à 570 apprentis sans compter ceux des formations en alternance qui ont également augmentés. En termes de chiffre d'affaires, cela se traduit par une hausse peu commune de **327 K€**.

Cette hausse des effectifs influe également sur les subventions à hauteur de + **240 K€**, à laquelle s'ajoute une augmentation de **92 K€** de Taxe d'Apprentissage et un supplément alloué par le Conseil Régional qui aboutissent à une augmentation totale de **392 K€** sur ce poste.

Les charges d'exploitation augmentent de **400 K€** (+ 12 %), pour les raisons suivantes :

- + **213 K€** sur les frais de personnel en raison de besoins supplémentaires pour assurer l'enseignement, et à cause de l'impact des engagements sociaux ;
- + **137 K€** de dotations aux amortissements suite aux investissements réalisés et subventionnés, ce qui permet une contrepartie au niveau des réintégrations de subventions d'investissements en produits exceptionnels (+ **103 K€**)
- + **54 K€** sur les frais de restauration et d'hébergement en lien direct avec la hausse des effectifs ;

En dépit d'une baisse de **90 K€** de la contribution versée par la C.C.I., l'exercice 2019 se solde par un bénéfice de + **250 K€**.

#### **5) Service Apprentissage** (pages 12-13)

Les charges baissent de **70 K€**, compte tenu notamment des changements intervenus sur le poste de développeur apprentissage.

Paradoxalement les recettes d'exploitation augmentent de **27 K€**, ce qui permet de présenter un bénéfice de + **59 K€**.

#### **6) Aproport** (pages 14-15)

Le chiffre d'affaires atteint un niveau quasiment record à **5.822 K€**, sous l'impulsion du port de Mâcon et du démarrage de l'autoroute ferroviaire qui assure une hausse de + 5 % (+ **293 K€**). Etant précisé que ce lancement a été en-deçà des prévisions fournies par le client, et qu'il a été accentué par les aléas des grèves du mois de décembre et par l'interruption des liaisons avec le sud en raison des dégâts occasionnés par les intempéries sur les voies ferrées entre Narbonne et Sète.

Pour autant cette hausse se révèle bien insuffisante pour compenser le retard au démarrage et le recours aux moyens humains et matériels supplémentaires qui ont été rendus nécessaires par cette nouvelle activité. Ainsi les « Autres achats et charges externes » et les frais de personnel augmentent de **1.060 K€**, avec dans le détail les éléments suivants :

- + **232 K€** sur la ligne « Locations – Crédit-Bail » du fait de la location d'une nouvelle locomotive et d'un tracteur portuaire, et du renouvellement d'une pelle hydraulique et d'un porte-conteneur ;
- + **105 K€** au titre des dépenses d'entretien-réparations des installations et matériels ;
- + **101 K€** sur la ligne « Intérimaires » liés au supplément d'activité et au remplacement du personnel absent ;
- + **91 K€** au titre de la sous-traitance ferroviaire ;
- + **89 K€** d'engagements allocations chômage pour les 2 derniers directeurs ;
- + **78 K€** de frais de formation, mais ce poste résulte avant tout d'un transfert du poste « Impôts et Taxes » dans lequel ces dépenses étaient comptabilisées auparavant ;
- + **392 K€** sur les frais de personnel, dont environ **200 K€** relèvent de la reprise du personnel de PORTS-INTER, compensés en partie par une indemnité de **100 K€** versés par PORTS-INTER et traités en « Transfert de Charges » dans les produits d'exploitation. Par ailleurs ce poste est alourdi par la suppression du C.I.C.E. pour **60 K€** et **52 K€** d'indemnités de licenciement. Le reste fait suite aux créations de postes sur le port de Mâcon.

Il faut noter qu'en compensation du coût de démarrage de l'autoroute ferroviaire, l'association A.I.T.F. a alloué une subvention de **150 K€**.

Les dotations aux amortissements augmentent de **765 K€**, mais cette variation est à nuancer car elle prend en compte la régularisation de l'amortissement de caducité sur le terrain dit C.A.V.S. (**644 K€**) qui est compensé au niveau des produits par une reprise de la provision constituée les exercices précédents pour anticiper cette mesure.

Les dotations aux provisions pour risques et charges augmentent de **63 K€**, essentiellement à cause des frais de chômage qui pourraient être versés aux agents licenciés.

Pour le reste il n'y a pas de charges financières, compte tenu que l'intégralité des prêts est indexée au taux EURIBOR. Les charges exceptionnelles sont marquées par une provision de **448 K€**, relative à l'obligation de travaux de démantèlement des installations de l'ancienne darse nord de Mâcon, en application de la Convention d'Occupation Temporaire avec V.N.F.

Enfin les produits exceptionnels intègrent une contribution exceptionnelle aux ports de Chalon et de Mâcon pour un montant cumulé de **493 K€**. Cette double contribution se justifie par une contestation de V.N.F. lors de l'audit effectué sur les 2 concessions, par le traitement des créances impayées des 2 anciennes C.C.I. de Chalon et de Mâcon lors de la liquidation de l'association APROPORT.

L'exercice se solde par un déficit de - **956 K€**. Comme la contribution exceptionnelle de la C.C.I. et la provision sur le port nord de Mâcon sont relativement proches, nous pouvons considérer qu'il s'agit du résultat opérationnel.

Au niveau détaillé, les résultats des différentes sections se déclinent comme suit :

- Activités hors concession (sous-traitance de la S.A.S. PAGNY TERMINAL et de la S.A.R.L. PORTS-INTER) → **bénéfice de + 20 K€** (dont 250 K€ de chiffre d'affaires) qui vient s'ajouter au fait que ces 2 structures ont réalisé toutes 2 un bénéfice améliorant leur situation financière, et à la S.A.S. PAGNY TERMINAL notamment de présenter une situation nette positive ;
- Port de Chalon → **bénéfice de + 62 K€** (hors contribution exceptionnelle, le résultat aurait été déficitaire de - 201 K€) ;
- Port de Mâcon → **déficit de - 587 K€** (hors contribution exceptionnelle, le résultat aurait été déficitaire de - 818 K€) ;
- Darse nord de Mâcon → **déficit de - 451 K€** (dont provision de 448 K€)

#### 7) Aéroports (pages 16-17)

Néant.

#### 8) Aménagements (pages 18-19)

Ce service regroupe l'ensemble des zones d'activité restantes.

Seule une vente de terrain classé en zone agricole a été effectuée sur la zone de Chatenoy Garennes pour un montant de **30 K€**. Compte tenu de la dépréciation constatée antérieurement, cette opération n'a pas d'incidence sur le compte de résultat.

Toutefois une nouvelle dépréciation des terrains a été constatée sur la zone de Chatenoy Garennes pour **51 K€**, par rapport à des parcelles en délaissés (fossés, voiries...) qui sont invendables.

Ce service présente un déficit de - **78 K€**.

#### 9) Service Divers (pages 20-21)

Ce service regroupe le CIFA Jean Lameloise à Mercurey, l'Amphithéâtre du Médiapôle ainsi que le bâtiment de l'Espace Emploi Formation dont l'objet est modifié puisqu'il sera loué pour 50 %.

L'exercice 2019 est dégradé par la valeur comptable (**47 K€**) de composants du bâtiment de l'Espace Emploi Formation qui ont été mis au rebut suite à la rénovation de ce site.

Le poste « Autres charges » correspond à la contribution qui a été versée à l'A.I.F.A. pour la dernière fois en 2019.

Ce service présente un déficit de - **99 K€**.

## COMMENTAIRES SUR LE BILAN (Pages 22-23)

### I - ACTIF

#### 1) Actif Immobilisé

##### a)- Immobilisations incorporelles

Les logiciels ont été renouvelés pour **7 K€**.

##### b)- Immobilisations corporelles

Les investissements s'élèvent à **2.592 K€**, portés par la rénovation de l'Espace Emploi Formation (**1.246 K€**) et des aménagements de constructions au CFA Automobile (**857 K€**). Ils concernent également du matériel pédagogique pour les établissements de formation pour **167 K€**. A noter également une acquisition de terrain à valeur de réserve foncière pour le port de Mâcon (**100 K€**).

Pour le reste, il s'agit d'aménagements divers, et du mobilier ainsi que différents matériels acquis pour le Service Général, C.C.I. FORMATION et le CFA Automobile pour **222 K€**.

Ce poste intègre la sortie de l'immeuble consulaire de Chalon pour une valeur nette comptable de **3.296 K€**.

##### c)- Immobilisations mises en concession

Ces investissements concernent exclusivement APROPORT et s'élèvent à **950 K€**, et sont à mettre au compte de l'aménagement des voies ferrées et de la plateforme de chargement pour les besoins de l'autoroute ferroviaire.

##### d)- Immobilisations financières

**183 K€** ont été consacrés à des augmentations de capital dans des participations déjà existantes (SEM CIB et SEMA Mâconnais Val de Saône), auxquels s'ajoutent **10 K€** de participation à l'ESADD, ainsi que le versement à l'effort construction sous forme de prêt (**7 K€**). A l'inverse ce poste est diminué par le remboursement du prêt effectué il y a 20 ans (**11 K€**). Quant aux provisions, elles ont diminué de **20 K€** sur cet exercice.

#### 2) Actif Circulant

##### a)- Stock de terrains des zones d'activité :

- ♦ Terrains à aménager (ZI Vitry et Varennes) pour **29 K€**.
- ♦ Terrains aménagés (ZI Vitry, Senozan et Châtenoy -Garenne) pour **1.782 K€**.

Il s'agit de la valeur nette. La provision pour dépréciation de **567 K€** a été actualisée sur les zones de Châtenoy-Garennes, Vitry en Charolais et Varennes les Mâcon.

##### b)- Créances clients

Le montant brut de **3.376 K€** intègre **642 K€** de clients douteux qui font l'objet d'une dépréciation pour **503 K€** soit une valeur nette de **2.874 K€**. Ce poste est en augmentation en corrélation avec celle du chiffre d'affaires, étant précisé qu'une grosse part du chiffre d'affaires de C.C.I. FORMATION est facturée en fin d'année.

**c)- Autres créances et créances diverses**

Ce poste est constitué principalement de subventions à recevoir au titre des investissements du C.F.A. et du port de Mâcon pour **50 K€**, et dans le cadre des actions menées par les différents services pour un montant de **314 K€**. Il comprend également le solde de la ressource fiscale à recevoir pour **73 K€**, lequel montant est déprécié à 100 %. La créance au titre du C.I.C.E. figure également pour **140 K€**. Pour le reste il s'agit des comptes de T.V.A. à récupérer et de divers produits à recevoir.

**d)- Disponibilités**

Les disponibilités s'élèvent à **6.552 K€**.

**e)- Les charges constatées d'avance**

Enregistrées pour **147 K€**, elles concernent des abonnements, loyers de matériels et contrats de maintenance relatifs à l'exercice 2020.

**II - PASSIF**

**1) Capitaux propres**

Compte tenu du résultat déficitaire, **les capitaux propres** diminuent de **1.156 K€** et s'établissent à **33.743 K€**.

**2) Autres fonds propres**

**Les droits du concédant** concernent Aproport (**4.925 K€**).

**3) Provisions pour risques et charges**

**Les provisions pour risques** correspondent aux éléments suivants :

- travaux de remise en état du SLIPWAY (**340 K€**),
- litige avec un transporteur suite à une erreur de manœuvre sur un port (**23 K€**)
- litige avec un ancien collaborateur du port (**11 K€**)
- un excédent de subvention qui pourrait nécessiter un reversement (**15 K€**)

**Les provisions pour charges (1.044 K€)** concernent les engagements sociaux (IDR et allocation ancienneté) et l'assurance-chômage des collaborateurs des ports, et des travaux à réaliser sur la zone de CRISSEY et sur les ports dont **448 K€** au titre de la darse nord de Mâcon en application de la C.O.T. avec V.N.F.

**4) Dettes**

**Les dettes financières** continuent de diminuer et se rapportent aux emprunts à rembourser (**1.885 K€**), à une dette de **944 K€** au Syndicat Intercommunal de Vitry en Charolais et à la dette envers la C.C.I. Bourgogne au titre des engagements sociaux et de l'assurance chômage pour **1.195 K€**.

**Les dettes fournisseurs** figurent pour **1.721 K€** et les **dettes fiscales et sociales** pour **850 K€**, dont **115 K€** de T.V.A. à rembourser au titre de la vente du bâtiment de Chalon. Au total ces 2 postes restent sur une augmentation mesurée, qu'il faut rapprocher des investissements en cours.

**Les autres dettes (1.467 K€)** sont composées pour **892 K€** des dettes envers la C.CI. Bourgogne Franche-Comté au titre des congés payés et des C.E.T. du personnel, de fonds de concours et de revitalisation à verser à différents organismes pour **424 K€**, et de sommes à restituer pour **151 K€**.

**Les produits constatés d'avance (270 K€)** enregistrent des produits perçus d'avance par APROPORT (facturation d'avance concernant le sel et les tourteaux), des subventions perçues d'avance et une partie de l'indemnité du bail du cinéma Marivaux qui concerne des dépenses à effectuer pour le déblaiement de l'ancien cinéma (**72 K€**).

### **LES OPERATIONS EN CAPITAL** (page 24)

Le compte de fonctionnement 2019 fait ressortir une **capacité d'autofinancement** de 317.669,84 €.

Les **emplois** s'élèvent à .....11.152.535,06 € (dont 7.061.156,68 € opérations inter-services)

Les **ressources** s'élèvent à .....10.620.441,98 € (dont 7.061.156,68 € opérations inter-services)

Conduisant à un **déficit budgétaire de - 214.423,24 €**, tout en précisant que ce résultat n'intègre pas la souscription d'un emprunt de **660.000 €** qui était prévu pour 2019 et qui sera reporté en 2020.

### **LE FONDS DE ROULEMENT** (page 25)

Malgré les investissements réalisés en 2019, le fonds de roulement disponible reste relativement stable et s'établit à **6.204.818,05 €**. Compte tenu du niveau de charges constaté en 2019 et en application du calcul de référence, le fonds de roulement permet de couvrir 115 jours de charges ce qui laisse encore une petite marge sur le minimum préconisé de 3 mois de charges.

### **L'ENDETTEMENT** (page 27)

Il s'élève à **1.878 K€** au 31/12/2019, et est composé d'emprunts pour lesquels il n'a pas été possible de réaliser un remboursement anticipé en raison de pénalités excessives.

L'endettement se décompose ainsi :

- 100 K€ .....à moins d'1 an
- 439 K€ .....entre 1 et 5 ans
- 1.339 K€ .....à plus de 5 ans

**L'Assemblée Générale, à l'unanimité,**

- **Approuve les comptes du budget exécuté 2019 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire**
- **Décide d'inscrire le résultat au compte « report à nouveau »**
- **Donne quitus au Trésorier pour la gestion de l'exercice 2019.**

### III - APPROBATION DU BUDGET RECTIFICATIF 2020

Vera BAEKE, Trésorière, présente le BUDGET RECTIFICATIF 2020 de notre Compagnie Consulaire.

Ces projets ont été arrêtés par le Bureau lors de sa séance du 28 avril 2020 après avoir été présenté, pour avis, à la Commission des Finances présidée par Antoine DIAZ, le 24 avril 2020.

La proposition du présent budget rectificatif intègre un nombre limité d'opérations de fonctionnement qui impactent 2 services :

- Le SERVICE GENERAL enregistre plusieurs modifications :
  - Supplément de contribution allouée par la CCIR BOURGOGNE FRANCHE-COMTE suite à la redistribution liée à l'annulation du prélèvement France TELECOM (+ 119.000 €)
  - Attribution d'une contribution exceptionnelle supplémentaire à la section de la darse nord de Mâcon afin de financer les travaux de démantèlement déjà identifiés pour ce site (+ 200.000 €)

Ces opérations conduisent à une légère dégradation du déficit qui est porté à - 932.100 € contre - 851.100 € au budget primitif.

- APROPORT enregistre une modification liée à la cession d'un matériel pour un montant de 90.000 €, et un ajustement du budget de la darse nord de Mâcon intégrant un complément de 200.000 € pour les travaux de démantèlement des installations. Celui-ci est financé par une contribution exceptionnelle à même hauteur de la C.C.I., et ces travaux font l'objet d'une reprise sur provision de 448.000 € comptabilisée au 31/12/2019.

De ce fait le service portuaire est présenté en bénéfice à hauteur de + 113.000 € au lieu d'un bénéfice de - 425.000 € au budget primitif. Cette situation s'explique seulement par la section de la darse nord de Mâcon (+ 449.500 €), puisque dans le même temps les concessions portuaires restent déficitaires, respectivement de - 99.100 € pour Chalon et de - 237.400 € pour Mâcon.

Sur l'ensemble de la C.C.I., ces opérations se traduisent par une amélioration du budget qui conduit malgré tout à un déficit de fonctionnement de - 554.600 € au lieu de - 1.011.600 € au budget primitif.

\* \* \* \* \*

Outre la cession de matériel au service portuaire, les opérations en capital sont également modifiées, pour prendre en compte les ajustements des travaux de l'Espace Emploi Formation pour + 260.000 € et des travaux du MEDIAPOLE (+ 285.000 €). A cela s'ajoute le renouvellement des installations téléphoniques pour un montant de 142.000 € en 2020. Par ailleurs des investissements environnementaux au port de Mâcon non réalisés en 2019 sont reportés en 2020 pour 208.000 € ainsi que le financement par une subvention de 58.000 €. Au niveau des ressources, la souscription d'emprunt nécessaire au port de Mâcon non réalisée en 2019 est reportée en 2020 pour 660.000 €.

L'amélioration du résultat est dû à une reprise sur provision, ce qui n'a pas d'incidence sur la Capacité d'Autofinancement, au contraire puisque celle-ci se dégrade mais reste positive à + 64.600 € mais insuffisante pour assurer le remboursement des emprunts. Compte tenu de l'importance du programme d'investissement, le résultat budgétaire se dégrade un peu plus pour s'établir à - 2.625.600 € et il sera financé par un prélèvement sur le fonds de roulement. Lequel s'élèvera à l'issue de ces opérations à 3.631.218 € et ne couvrira plus que 71 jours de charges, ce qui devient inférieur aux 90 jours préconisés.

**L'Assemblée Générale, à l'unanimité, approuve les comptes du Budget Rectificatif 2020 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire.**

## **IV - ABANDON DE CREANCE AU PROFIT DU G.I.E. GIFOD : AUTORISATION DE L'ASSEMBLEE**

### **Contexte**

Le C.F.A. Automobile de Mâcon est membre depuis 2003 du G.I.F.O.D. (Groupement d'Intérêt Economique pour la Formation Ouverte à Distance). Cette entité est en cours d'extinction et son objet a été repris au travers de la création d'une nouvelle entité sous forme associative.

Le G.I.E. quant à lui a été confronté à un litige important avec un de ses anciens membres qui assurait par ailleurs une prestation. Tous les recours ont été épuisés et le G.I.E. va pouvoir être liquidé.

### **Situation Comptable de la Créance**

Le G.I.F.O.D. a sollicité et perçu de notre compagnie consulaire le versement de 2 avances en 2012 afin de contribuer à l'équilibre de son budget :

- versement d'une avance de trésorerie remboursable de 21.414,00 € le 26 avril 2012.
- versement d'un apport en compte courant de 16.510,00 € selon accord en Conseil d'Administration du G.I.F.O.D. le 15 juillet 2012.

La 1<sup>ère</sup> a fait l'objet de 2 remboursements partiels en 2015 et 2016 pour des montants respectifs de 5.013,82 € et de 10.166,55 €, ce qui laisse un solde à recevoir de **6.233,63 €**.

A l'inverse la 2<sup>ème</sup> avance a fait l'objet d'un abandon de créance en 2012.

Etant donné la situation financière de cette structure, et compte tenu d'un 1<sup>er</sup> abandon effectué, le solde de la créance existante a fait l'objet d'une provision pour dépréciation à 100 %.

### **Motivations de l'Abandon de Créance**

En vue de préparer la liquidation du G.I.E., les dirigeants en accord avec l'avocate ont décidé de solliciter l'ensemble des membres afin qu'ils consentent un abandon de créance au titre de leurs apports en compte courant.

Il est précisé qu'à l'issue de cette opération, sous réserve qu'elle soit acceptée par tous, celle-ci pourrait donner lieu à reversement du solde de liquidation sous forme de remboursement partiel des cotisations.

En tout état de cause, cette opération sera neutre sur le plan du compte de résultat et de la variation du fonds de roulement du fait de la dépréciation constatée.

Conformément à l'article 76 du règlement intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire, cet abandon de créance doit faire l'objet d'une approbation en assemblée générale.

**La Commission des finances, lors de sa réunion du 24 avril 2020 et les membres du Bureau de la CCI 71, réunis le 28 avril dernier, ont émis un avis favorable à cette opération.**

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale, à la majorité des voix et 3 abstentions (Edouard CHOPLAIN, Carine IGAU et Marie-Odile MORET) donne son accord pour cet abandon de créance.**

## **V - CESSION DE MATERIELS : AUTORISATION DE L'ASSEMBLEE**

Conformément à l'article L2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, une liste de biens qui ne sont plus utilisés par les différents services de la C.C.I. fera l'objet d'une décision de déclassement à la prochaine Assemblée Générale.



Pour autant une partie de ces biens conserve un état relatif de fonctionnement et est susceptible de trouver preneur.

Aussi, il est proposé de mettre en vente ces biens dans les conditions prévues aux articles R3211-36 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, qui fixent notamment des obligations de publicité et de mise en concurrence.

Les biens et équipements concernent respectivement :

- **C.F.A. Automobile** pour :
  - 1 congélateur bahut d'une capacité de 500 litres acquis en 1997 entièrement amorti ;
  - 27 tables de restaurant acquises en 2003 entièrement amorties ;
  - 125 chaises de restaurant acquises en 2003 entièrement amorties ;
  
- **APROPORT** pour :
  - 1 locomotive de marque VOSSLOH type V211 acheté d'occasion en 2012, mais dont la puissance est limitée pour assurer l'activité du port de Mâcon. La V.N.C. sera de **294.170 €** au 31/05/2020. Le prix de vente minimum estimé par la profession est de **400.000 €**.
  - 1 locotracteur de marque MOYSE type BN40 210B acheté en 1974 et entièrement amorti. Le prix de vente minimum estimé par la profession est de **30.000 €**.
  - 1 chariot élévateur de marque CATERPILLAR type V50D capacité de levage 2 tonnes, entièrement amorti ;
  - 2 chariots élévateurs de marque HYSTER type H2.50 capacité de levage 2,5 tonnes acquis en 1999 et entièrement amortis ;
  - 1 chariot élévateur de marque FENWICK capacité de levage 2,5 tonnes, entièrement amorti ;
  - 1 transpalette électrique de marque OMG type 320 acquis en 1999 et entièrement amorti ;
  - 2 pinces de manutention pour pelle hydraulique entièrement amorties ;
  - 1 balayeuse hydraulique acquise en 2008 et entièrement amortie ;
  - 3 trémies sur pieds entièrement amorties ;
  - 2 tapis gerbeurs entièrement amortis ;

**La Commission des Finances, lors de sa réunion du 24 avril 2020 et les membres du Bureau, réunis le 28 avril dernier, ont émis un avis favorable.**

**A défaut de preneur et sur proposition de la trésorière de la CCI 71, il pourrait être procédé à une donation pour les biens amortis ou à une mise au rebut.**

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale, à l'unanimité, donne son accord sur cette cession de matériels, aux conditions ci-dessus énoncées.**

Le Secrétaire,  
Alain THOUVENOT

La Secrétaire,  
Thérèse PISTOIA

Le Président,  
Michel SUCHAUT